

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	52 (1964)
<b>Heft:</b>	46
<b>Artikel:</b>	"Notre journal, totalement indépendant, défend depuis 1912 les droits de la femme"
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-270800">https://doi.org/10.5169/seals-270800</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FEMMES SUISSES

## ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

21 novembre 1964 - N° 46

Parait le troisième samedi du mois

52<sup>e</sup> année

OTHEQUE DE LA

GENÈVE

### Des brochures

destinées à guider l'acheteuse, à l'aider dans ses problèmes familiaux :

#### Les ventes au rabais et les soldes

Comment nourrir une famille et la bien nourrir avec 2 fr. par jour et par personne

Combien dois-je dépenser pour nourrir sainement ma famille ? dues à la plume d'une maîtresse ménagère, Mme Haag

Enfin, dernière venue et contenant les premiers tests sur denrées alimentaires parus en Suisse, la brochure « Quelle huile, quelle graisse comestible choisir ? », véritable cours pratique avec analyses comparatives.



Mme Schmitt



Mme Bonardelly

Lorsque, dans quelques années, la protection des consommateurs sera devenue une réalité de tous les jours, il ne faudra pas oublier ce qu'on doit à cette première équipe et surtout à celle qui en fut l'âme et l'animatrice : Mme Arianne Schmitt, sa première présidente.

châtelaises, 7 jurassiennes et 4 fribourgeoises, plus 220 membres individuels.

Elle devint alors Fédération romande des consommatrices et, dans le courant de cette année, Mme Renée Bonardelly prenait la relève de Mme Schmitt comme présidente.

Le bilan de ces cinq années d'activité, vous le trouverez un peu plus loin, au bas de cette page. Il est impressionnant, si l'on songe qu'il a été réalisé avec des moyens plus que modestes et sans aucun appui officiel jusqu'en 1964.

### Bilan d'activité

#### Des enquêtes

sur la consommation des produits laitiers  
les bons et les primes  
les habitudes des acheteuses : les heures de fermeture des magasins

des comparaisons de prix dans vingt-deux localités différentes de Suisse romande et pour vingt-sept produits alimentaires

un sondage d'opinion concernant la vente des abricots et des poires Williams

l'étiquetage indicatif des textiles.

Ces enquêtes ont permis aux consommateurs d'exprimer leurs plaintes ou leurs vœux, d'orienter les interventions de la FRC.

### SOMMAIRE

Page 4 : Le travail de l'Alliance internationale des femmes - Logement, alimentation, lutte contre la misère

Page 2 : Encore la viande - Les boules à laver

Page 3 : Elle fait voter une loi sur la tuberculose - La providence des sourds

Page 5 : L'architecte - Dinettes sur roulettes - Résolution des femmes indiennes

Page 6 : Le travail à temps partiel - Croquis du jour

Rédacteur responsable:  
Mme H. Nicod-Robert  
Le Lendard  
La Conversion (VD)  
Tél. (021) 28 28 09

Administration  
et vente au numéro :  
Mme Lechner-Wiblé  
19, av. L.-Aubert  
Genève  
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :  
Annonces suisses S. A.  
1, rue du Vieux-Billard  
Genève

Abonnement : (1 an)  
Suisse Fr. 7,—  
Etranger Fr. 7,75  
y compris  
les numéros spéciaux  
Chèques post. I. 11791  
Imprimerie Nationale  
Genève

AIDEZ-LES  
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

« Notre journal,  
totalement indépendant,  
défend depuis 1912  
les droits de la femme »

Ce slogan exprime avec concision l'idéal de notre journal ; vous le trouvez au dos du bulletin de versement encaissé dans ce numéro.

Pour soutenir cet idéal, nous aimerais que vous examiniez avec attention les trois possibilités de paiement qui vous sont offertes :

1. Abonnement de soutien Fr. 15,—

2. Abonnement avec adhésion à la Fédération romande des consommatrices Fr. 10,—

3. Abonnement minimum Fr. 7,—

Un journal comme le nôtre, complètement indépendant des associations politiques, confessionnelles et économiques, est indispensable à la défense des droits féminins en Suisse ; mais sa parution, très coûteuse, est financée par ses abonnés uniquement. Le comité du journal compte donc beaucoup sur la compréhension et sur l'appui de ses fidèles abonnés qui auront à cœur d'aider ainsi à équilibrer le budget en souscrivant un abonnement de soutien.

La Fédération romande des consommatrices fournit chaque mois une page utile et intéressante, et cela depuis cinq ans. Comme l'an dernier, nous vous proposons un abonnement à 10 fr. qui permet de soutenir cette association dont l'action complète la nôtre.

La rédaction et l'administration de « Femmes suisses » et du « Mouvement féministe » remercient leurs abonnés de leur aide et de leur fidélité.

la radio, les prix indicatifs des fruits et légumes de saison, ceci depuis l'automne 1962.

En 1963, la FRC a mis sur pied une émission télévisée : « Ménagères à vos marques ! » qui passe le vendredi soir à 20 heures, dans « Carrefour ». Pendant l'hiver 1963-1964, huit émissions radiophoniques ont été consacrées aux problèmes des acheteurs.

#### Relations avec les producteurs

La défense et l'information des consommateurs, si elle se veut objective, entraîne d'innombrables démarches et vérifications. C'est ainsi que les représentantes de la FRC ont visité quatorze fabriques, un grand magasin, deux écoles professionnelles de vendeuses,

fait une enquête auprès de trente entreprises pour la seule question des dates sur les emballages de produits à faible conservation, engagé de nombreuses discussions et correspondances au sujet des produits laitiers, de la commercialisation des fruits, de la composition de certaines denrées alimentaires, de l'étiquetage indicatif notamment des conserves, de la politique des prix et des méthodes publicitaires de certaines entreprises, des normes de qualité de la viande.

#### Interventions auprès des autorités

La FRC s'est efforcée de concrétiser les vœux des acheteurs en prenant contact avec les autorités compétentes. Elle a fait des démarches auprès des autorités communales de Lausanne, cantonales de Genève, concernant l'heure d'ouverture des magasins. A Genève, des représentantes de la FRC ont été désignées pour faire partie d'une commission étudiant cette question.

(Suite en page 2)

NOUS NE POURRONS PAS VOTER LE 6 DÉCEMBRE

## La cuisine fédérale sans cuisinières

L'additif constitutionnel soumis à l'approbation du peuple comporte trois points : contrôle des loyers, caisse de compensation des prix du lait et des produits laitiers, contrôle des prix de marchandises de première nécessité destinées au marché intérieur, tous trois vestiges de notre économie de guerre.

Tout cela nous regarde, car ces mesures touchent le budget familial. Et pourtant nous n'avons rien à dire. On continue à refuser le droit de donner leur avis aux ministres d'intérieur que sont les femmes dans leur foyer !

L'additif constitutionnel prévoit de maintenir pour deux ans encore le contrôle des loyers dans cinq grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève) et leurs banlieues et, dès l'expiration de ce délai, soit à fin 1966, de le remplacer par une surveillance des loyers qui s'exercera partout ailleurs dès le 1er janvier 1967.

(Suite en page 6)

Le Conseil fédéral pense qu'il est temps de prévoir un certain assouplissement de contrôle et de favoriser la libre formation des prix, spécialement dans le domaine des loyers et des produits laitiers, tout en instituant une surveillance destinée à empêcher une hausse démesurée.

On peut se demander quelle différence est faite entre « contrôle » et « surveillance ». Il est possible de l'exprimer brièvement en disant que la notion de contrôle est fondée sur l'interdiction sous réserve d'autorisation, tandis que la surveillance est basée sur l'autorisation sous réserve d'interdiction. Ainsi, toute hausse de loyer (actuellement interdite si l'intervention pas d'octroi d'augmentation généralisée) devra, si l'additif est approuvé, être adressée en même temps au locataire et



consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine



34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00